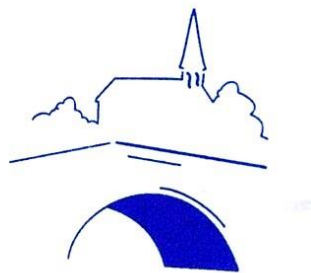


Note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2021



– Commune de Vaxoncourt –

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et des comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et mise en ligne sur le site internet de la commune. La présente note répond donc à cette obligation.

Code Général des Collectivités Territoriales – Extrait de l'article L. 2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'état portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année antérieure, soit dans le cas présent, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par la Trésorerie de Capavenir Vosges.

Section de fonctionnement –

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

	Libellé	Montant réalisé
DEPENSES	Charges à caractère général	83 979,30 €
	Charges de personnel, frais assimilés	115 306,58 €
	Atténuations de produits	18 777,00 €
	Autres charges de gestion courante	42 680,31 €
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00 €
	Total des dépenses de gestion courante	260 743,19 €
	Charges financières	1 076,99 €
	Charges exceptionnelles	2 637,12 €
	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €
	Dépenses imprévues	/
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	264 457,30 €
	Virement à la section d'investissement	/
	Opération d'ordre en sections (amortissements)	91 428,77 €
	Opération d'ordre intérieur de section	/
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	91 428,77 €
TOTAL	355 886,07 €	

Pour notre commune, les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, les frais d'entretien des bâtiments communaux, les dépenses en matière d'énergie et de consommation d'eau, les fournitures scolaires et administratives, les prestations de service effectuées et les intérêts de l'emprunt en cours. Elles s'élèvent à **264 457,30 €**.

Parmi les postes de dépenses les plus importants (hors personnel et charges), on notera :

- achat de prestation de service – repas cantine (22 141,63 €),
- énergie et électricité (9 773,71 €),
- combustibles (4 599,88 €),
- autres contributions : Groupement Forestier de la Foresterie et SMIC des Vosges (15 280,00 €),
- Subvention – C.C.A.S. (5 000,00 €),
- FNGIR (18 734,00 €).

	Libellé	Montant réalisé
RECETTES	Atténuations de charges	40 360,77 €
	Produits des services, domaine et ventes diverses	47 466,06 €
	Impôts et taxes	169 851,19 €
	Dotations et participations	88 757,59 €
	Autres produits de gestion courante	25 836,00 €
	Total des recettes de gestion courante	372 271,61 €
	Produits financiers	5 203,61 €
	Produits exceptionnels	66 024,04 €
	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	443 499,26 €
	Opération d'ordre en sections	9 672,67 €
	Opération d'ordre intérieur de section	0,00 €

	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	9 672,67 €
	TOTAL	453 171,93 €

Les recettes de fonctionnement correspondant aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie périscolaire, location de la salle polyvalente, loyers des logements et des terrains communaux, impôts locaux, dotations versées par l'Etat...). Elles s'élèvent à **372 271,61 €**.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité directe :

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. A partir de 2021, les communes perçoivent, en compensation de leur perte de la Taxe d'Habitation, le produit de la Taxe Foncière sur le Bâti Foncier perçu en 2020 par le Département. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de la Taxe sur le Foncier Bâti (25,65 %) qui viendra s'additionner au taux communal.

Ainsi, en 2021, le taux de référence de la Taxe Foncière sur le Bâti Foncier de la commune doit correspondre à la somme du taux communal fixé par la commune et du taux départemental de 25,65 %. Cet ajustement qui garantit les recettes fiscales de la collectivité n'a pas d'incidence sur le montant de l'impôts, hors évolution des bases.

Aussi, les taux des impôts locaux pour l'année ont été fixés par délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2021 (Etat de notification 1259),

- Taxe sur le Foncier Bâti - $17,27 + 25,65 = 42,92$ %
- Taxe sur le Foncier Non bâti - 19,76 %

La taxe d'habitation sur les logements vacants a été instaurée par délibération du conseil municipal en 2017. Les bases de la taxe d'habitation sur les logements vacants s'élèvent à 8 247 €. La Commune a perçu un produit de 919 €.

Le récapitulatif des produits issus des rôles généraux et des impôts auto-liquidés 2021 pour la collectivité de Vaxoncourt (Etat récapitulatif 1386 – RC) se détaille ainsi :

- Taxe d'habitation : 1 610 €
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : 919 €
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 83 061 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4 150 €

Un coefficient correcteur est ensuite appliqué sur la part départementale de la Taxe sur le Foncier Bâti afin de garantir exactement la perte sur la Taxe d'Habitation des résidences principales. Pour la commune, le taux correctif est de 0,821647.

- Les dotations versées par l'Etat,

- Dotation Globale de Fonctionnement : 45 967 €
- Dotation de Solidarité Rurale : 12 192 €
- Dotation Nationale de Péréquation : 7 726 €
- Dotations aux Elus locaux : 4 541 €.

En raison de la baisse de la population (chiffres INSEE) et malgré l'effort de solidarité en faveur du monde rural, la commune a perdu la part cible de la Dotation de Solidarité Rurale en 2020. A ce titre, elle a observé

une perte d'environ 9 000 € en 2020 et de plus de 17 000 € en 2021 par rapport à la recette observée en 2019. La perte financière cumulée s'établit à environ 26 000 € sur deux exercices.

- Les recettes encaissées au titre des présentations fournies à la population.

La variation des recettes de fonctionnement relève essentiellement :

- **de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement :**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
D.G.F.	67 610 €	66 241 €	60 269 €	54 417 €	50 093 €	48 546 €	47 128 €	46 354 €	45 967 €

- **de l'évolution du Fonds Unique de Compensation de la Taxe Professionnelle :**

	2012	2013	2014	2015	2016
Fonds Unique Comp. TP	58 902,39 €	17 919,96 €	14 819,18 €	15 491,12 €	16 299,12 €

	2017	2018	2019	2020	2021
	0,00 €	25 383,23 €	9 367,17 €	9 270,19 €	9 154,38 €

Il convient de préciser que le Fonds Unique de Compensation de la Taxe professionnelle a fait l'objet d'un premier versement en février 2018 : 15 152,89 € au titre de l'année 2017 (rattrapage) et en novembre : 10 230,34 € au titre de l'année 2018.

Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 1 242 282,80 €, correspondant aux recettes de l'année 2021 pour 453 171,93 €, auxquelles s'ajoutent 789 110,87 € d'excédent de fonctionnement reportés de l'année 2020.

Section d'investissement –

Le budget d'investissement prépare et engage l'avenir de la commune. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et à long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à préserver et à accroître le patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux (structures déjà existantes, en cours de création, ou à réaliser).
- **en recettes** : on notera notamment,
 - les **recettes patrimoniales** telles que celles perçues en lien avec l'urbanisme (taxe d'aménagement),
 - et les **subventions d'investissement** perçues par la commune pour la mise en œuvre d'un projet structurant à l'échelle communale ou à vocation intercommunale (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, Conseil Départemental des Vosges, Conseil Régional...).

Les principales dépenses inscrites au budget de l'année 2021 sont les suivants :

- Plan Local d'Urbanisme – Procédure de modification – Acompte (2 400,00 € T.T.C.),
- Frais de bornage – Acquisition des délaissés de la Route Départementale 10 (1 142,40 T.T.C.),
- Extension des réseaux secs – Restaurant scolaire – R.P.I.C. du Durbion (2 412,58 € T.T.C.),
- Construction du restaurant scolaire – R.P.I.C. du Durbion (368 100,14 € T.T.C.),
- Aménagement « place de la Mairie » (49 958,00 € T.T.C.) :
 - Bornage : 1 125,00 € H.T. / 1 350,00 € T.T.C.
 - Relevé topographique : 540,00 € H.T. / 648,00 € T.T.C.
 - Acquisition foncière : 14 000,00 € T.T.C.
 - Maître d'œuvre - Acompte : 750,00 € H.T. / 900,00 € T.T.C.
 - Démolition hangar : 11 640,00 € H.T. / 13 968,00 € T.T.C.
 - Sondage de sol : 1 950,00 € H.T. / 2 340,00 € T.T.C.
 - Reprise façade – Acompte : 13 960,00 € H.T. / 16 752,00 € T.T.C.
- Projet de réhabilitation et d'extension du bâtiment de la mairie (16 247,40 T.T.C.)
 - Diagnostic « Amiante et Plomb » – E.T.I. : 837,50 € H.T. / 1 005,00 € T.T.C.
 - Etude thermique – EFFIMAIT – Acompte : 1 150,00 € H.T. / 1 380,00 € T.T.C.
 - Bureau de contrôle – SIGMA – Acompte : 2 050,00 € H.T. / 2 460,00 € T.T.C.
 - Architecte – Vosges Architecture – Acompte : 7 552,00 € H.T. / 9 062,40 € T.T.C.
 - Etude de sol – Fondasol : 1 950,00 € H.T. / 2 340,00 € T.T.C.
- Acquisition de matériel informatique dans le cadre du Plan de relance numérique – R.P.I.C. du Durbion (10 638,00 € T.T.C.),
- Sécurité incendie – Remplacement d'un Poteau Incendie « Grande rue » (2 854,43 € T.T.C.),
- Achat d'un défibrillateur automatique externe – Restaurant scolaire (1 699,20 € T.T.C.),
- Acquisition d'un souffleur thermique (733,50 € T.T.C.),
- Pose de prises étanches adaptées pour les illuminations de Noël (684,00 € T.T.C.),

- Acquisition de divers matériels pour le R.P.I.C. du Durbion
 - Mobilier scolaire – bancs (370,57 € T.T.C.),
 - Cisaille (238,80 € T.T.C.),
 - Aspirateur (161,10 € T.T.C.),
 - Appareil photo (99,99 € T.T.C.).

Quelques projets structurants sont actuellement en cours :

Restaurant scolaire –

Initiés en janvier 2021, les travaux de construction ont pris quelques mois de retard. Cet équipement, localisé dans l'enceinte scolaire, permettra d'améliorer les conditions d'accueil d'une cinquantaine d'enfants chaque jour et évitera surtout des trajets quotidiens (sécurité routière, conditions météorologiques...). Également doté d'un équipement audiovisuel et multimédia, il pourra aussi être utilisé à d'autres fins scolaires ou périscolaires.

Ces travaux, estimés à 467 143,01 € H.T. hors assurance « Dommages Ouvrage », bénéficient de 70 % de subventions entre (Etat, région « Grand Est » et Conseil Départemental des Vosges). Par ailleurs, les coûts de construction du restaurant scolaire sont répartis à hauteur de 50 % entre les communes de Domèvre sur Durbion et Vaxoncourt, déduction faite de toutes subventions notifiées et perçues.

Aménagement d'un parking paysager « place de la Mairie » –

La commune a acquis l'espace foncier attenant à la mairie d'une superficie de 592 m². La démolition du hangar en bois et la remise en état de la façade mise à nu ont été réalisées avant l'hiver. L'appel d'offres pour l'aménagement paysager de cet espace a été lancé le 17 décembre dernier. Les travaux consistent à l'aménagement de 17 places de parking dont une pour les personnes à mobilité réduite, d'espaces verts ainsi que d'une desserte routière qui permettra de désenclaver la « rue des Petits Sabots », située à l'arrière de la mairie. Ce projet qui se veut exemplaire prévoit la pose de luminaires LED et la gestion intégrée des Eaux Pluviales à la parcelle par infiltration. Pour cela, l'espace dédié au stationnement sera conçu avec des pavés enherbés. A ce titre, ce projet bénéficie, en plus des traditionnelles subventions (Etat, région « Grand Est », Conseil Départemental des Vosges), d'une aide par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

D'un coût estimé à 157 806 € H.T., ce parking devrait être opérationnel d'ici l'automne 2022.

Réhabilitation et extension du bâtiment de la mairie –

La municipalité profite du « Plan de relance » mis en place par l'Etat pour réhabiliter le bâtiment de la mairie. Conformément à la législation, une mise aux normes accessibilité aux personnes à mobilité réduite, incendie et sanitaires est nécessaire. Par ailleurs, les systèmes de chauffage « gaz et électricité » sont très énergivores et les systèmes d'éclairage sont vétustes. Le projet prévoit notamment d'améliorer la performance énergétique du bâtiment et de repenser intégralement l'aménagement du rez-de-chaussée.

Une extension du bâtiment dans la cour arrière permettra l'aménagement d'un nouvel espace de convivialité (cuisine), de sanitaires aux normes et d'un espace numérique et culturel de 35 m². La salle actuelle passera ainsi de 60 à 80 m² (déplacement de la cuisine). En fonction de son utilisation, l'espace occupé pourra être modulé. Avec l'aide de bénévoles, la municipalité entend développer la culture au village (conférences, expositions, lecture...) et offrir de nouveaux services aux habitants.

Ces travaux, d'un coût estimatif de 515 000 € H.T. font l'objet d'aides de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local « Rénovation énergétique ». Par ailleurs, ce projet bénéficie d'une aide exceptionnelle de 6 000 € pour l'acquisition de mobilier par le Conseil Départemental des Vosges et de 9 151 € pour l'acquisition d'outils numériques (Tableau Numérique Interactif mobile, ordinateur portable...) dans le cadre du fonds d'innovation et de transformation numérique des collectivités.

Tandis que l'appel d'offres a été lancé le jeudi 23 décembre dernier, les travaux devraient débiter avant l'été pour une durée d'un an environ.

Vue d'ensemble du budget d'investissement :

	Libellé	Montant réalisé
DEPENSES	Stocks	0,00 €
	Immobilisations incorporelles	2 400,00 €
	Subventions d'équipement versées	2 412,58 €
	Immobilisations corporelles	34 619,99 €
	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
	Immobilisations en cours	441 592,34 €
	Total des dépenses d'équipement	0,00 €
	Total des dépenses d'investissement	481 024,91 €
	Dotations, Fonds divers Réserves	0,00 €
	Subventions d'investissement	0,00 €
	Emprunt et dettes assimilées	19 858,97 €
	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00 €
	Participations et créances rattachées	0,00 €
	Autres immobilisations financières	0,00 €
	Dépenses imprévues	/
	Total des dépenses financières	19 858,97 €
	Total des opérations pour compte de tiers	0,00 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	500 883,88 €
	Opération d'ordre entre sections	9 672,67 €
	Opérations patrimoniales	47 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	56 672,67 €	
TOTAL	557 556,55 €	

Les dépenses d'investissement 2021 représentent 557 556,55 €.

Les crédits inscrits au budget 2021 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2020 sont distingués dans le compte administratif 2020 dans la colonne « restes à réaliser ». L'état des restes à réaliser 2020 à 175 750 € :

- Subventions d'équipement (2041582) : 5 800,00 €
- Terrains nus (2111) : 1 200,00 €
- Terrains bâtis (2115) : 17 000,00 €
- Matériel de bureau informatique (2183) : 250,00 €
- Autres immobilisations corporelles (2188) : 1 500,00 €
- Immobilisations en cours – Construction : 150 000,00 €.

Pour financer les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école, la commune a souscrit un emprunt de 200 000 € sur 10 ans à un taux de 0,90 % (juin 2017). Son remboursement est réparti équitablement entre les communes de Vaxoncourt et Domèvre sur Durbion conformément à la convention scolaire qui les lie.

	Libellé	Montant réalisé
RECETTES	Stocks	0,00 €
	Subventions d'investissement	233 791,04 €
	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
	Immobilisations incorporelles	0,00 €
	Subventions d'équipement versées	0,00 €
	Immobilisations corporelles	0,00 €
	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €

Immobilisations en cours	0,00 €
Total des recettes d'investissement	233 791,04 €
Dotations Fonds divers et réserves (hors 1068)	8 574,48 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	15 592,10 €
Autres Subventions d'investissement non transf.	0,00 €
Dépôts et cautions reçues	0,00 €
Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00 €
Participations et créances rattachées	0,00 €
Autres immobilisations financières	0,00 €
Produits des cessions d'immobilisations	/
Total des recettes financières	24 166,58 €
Total des opérations pour compte de tiers	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement	257 957,62 €
Opération d'ordre entre sections (dont amortissements)	91 428,77 €
Opérations patrimoniales	47 000,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	138 428,77 €
TOTAL	396 386,39 €

Le volume des recettes réelles d'investissement est de 257 957,62 €. Les principales recettes sont :

- le FCTVA : 6 714,99 €
- les subventions diverses perçues :
 - Etat & Etablissements nationaux : 7 479,00 €
 - Région : 57 285,16 €
 - Département : 6 693,00 €
 - Subventions autres communes (Domèvre sur Durbion) : 11 781,11 €
 - Subventions du GPF de rattachement (Fonds de concours CAE) : 10 356,23 €
 - Subventions autres groupements (Certificat d'Economie d'Energie – Tranche 2 EP) : 2 920,20 €
 - Dotations Equipement des Territoires Ruraux : 137 276,34 €.

Les recettes d'investissement 2021 s'élèvent à 556 544,29 €, correspondant aux recettes de l'année 2021 pour 396 386,39 €, auxquelles s'ajoutent 160 157,90 € d'excédent d'investissement reportés de l'année 2020.

RECAPITULATIF

FONCTIONNEMENT –		INVESTISSEMENT –	
Recettes 2021	453 171,93 €	Recettes 2021	396 386,39 €
Dépenses 2021	355 886,07 €	Dépenses 2021	557 556,55 €
	-----		-----
Résultat de l'exercice Excédent	97 285,86 €	Résultat de l'exercice Déficit	161 170,16 €
Excédent 2020	789 110,87 €	Excédent 2020	160 157,90 €
	-----		-----
Résultat 2021, excédent	886 396,73 €	Résultat 2021, Déficit	1 012,26 €

Etat des restes à réaliser –

Au 31 décembre 2021, l'état des restes à réaliser qui liste les dépenses d'investissement, engagées mais non mandatées est estimé à 230 301,00 € :

- Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme (202) : 7 600,00 €

- Subventions d'équipement (2041582) : 7 000,00 €
- Terrains nus (2111) : 1,00 €
- Autres immobilisations corporelles (2132) : 2 100,00 €
- Matériel de bureau et informatique (2183) : 13 000,00 €
- Bâtiments publics (21318) : 23 600,00 €
- Aménagements de terrain (2312) : 5 000,00 €
- Immobilisations en cours – construction (2313) : 172 000,00 €

Des recettes sont également attendues pour un montant de 243 482,64 € :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (1341) : 76 131,26 €
- Subvention Région (1322) : 120 262,84 €
- Subvention Autres communes (13248) : 47 088,54 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont pris en compte pour l'élaboration de l'affectation des résultats. Ils contribuent à l'équilibre du budget.

Affectation de résultat 2021 –

Excédent de fonctionnement, compte 002 :	886 396,73 €
Déficit d'investissement, compte 001 :	1 012,26 €
Affectation en réserves, compte 1068 :	0,00 €

– Budget FORET –

Section de fonctionnement –

L'excédent de l'exercice 2021 s'élève à 1 967,39 € auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'année antérieure pour un montant de 19 656,73 €.

Tandis que la vente de bois aux habitants s'élève à 1 810,00 €, la location des chasses s'élève à 339,06 €. Aucune autre recette de vente de bois n'a été enregistrée cette année.

Les dépenses correspondent notamment :

- à la Contribution Volontaire Obligatoire et à la contribution à l'hectare : 23,64 €,
- aux frais de gardiennage versés à l'ONF (12 % des recettes de l'année N – 1) : 153,57 €.

On notera également le remboursement de l'intérêt de l'emprunt souscrit par la commune pour une durée de 30 ans pour le reboisement de la forêt communale suite à la tornade de juillet 1983 – 4,75 €.

Section d'investissement –

La seule dépense inscrite dans cette section est liée au remboursement de l'annuité de l'emprunt dont il est fait référence dans le paragraphe ci-dessus (1 925,53 €). Quant aux recettes qui s'élèvent à 1 920,66 €, elles correspondent au besoin de financement de la section d'investissement à la fin de l'exercice 2020 en raison d'un résultat déficitaire de 1 920,66 €.

RECAPITULATIF –

FONCTIONNEMENT –		INVESTISSEMENT –	
Recettes 2021	2 149,35 €	Recettes 2021	1 920,66 €
Dépenses 2021	181,96 €	Dépenses 2021	1 925,53 €
	-----		-----
Résultat de l'exercice Excédent	1 967,39 €	Résultat de l'exercice Déficit	4,87 €
Excédent 2020	19 656,73 €	Déficit 2020	1 920,66€
	-----		-----
Résultat 2021, excédent	21 624,12 €	Résultat 2021, déficit	1 925,53 €

Affectation du résultat 2021 –

Excédent de fonctionnement, compte 002, recettes :	19 698.59 €
Déficit d'investissement, compte 001, recettes :	1 925.53 €
Affectation en réserves, compte 1068, recettes :	1 925.53 €

– Budget CCAS –

Le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place différentes actions en faveur :

- des personnes âgées de 65 ans et plus de la commune :
 - repas annuel du « Plus bel âge »,
 - colis à la doyenne et au doyen, offerts à leur anniversaire.

- des jeunes :
 - fête de la Saint Nicolas,
 - coup de pouce aux jeunes,
 - bourse au permis de conduire automobile.

Pour faire face à ses dépenses, le C.C.A.S. bénéficie d'une subvention de 5.000 € du budget principal de la commune. En raison du contexte sanitaire, le traditionnel repas du « Plus bel âge » n'a pas pu être organisé en 2020 et en 2021. En contrepartie, un repas a été livré au domicile des bénéficiaires le dimanche 9 mai 2021, jour de fête patronale et le dimanche 5 décembre 2021, jour de la fête de la Saint Nicolas.

La ventilation des dépenses correspondantes est détaillée ci-dessous :

Compte 6232 – Fêtes et cérémonie :	3 160,24 €
Repas du « plus bel âge » - Plateaux repas :	2 691,00 €
Festivités de la « Saint Nicolas » :	426,75 €
Cadeaux aux doyens :	42,49 €
Compte 6562 – Aides :	765,00 €
Aide financière (0) :	0,00 €
Bourse au permis de conduire (2) :	180,00 €
Coup de pouce aux jeunes (20 – 2021) :	585,00 €
Fonds de solidarité :	200,00 €
URSSAF :	95,00 €
Assurances :	351,63 €

RECAPITULATIF –

FONCTIONNEMENT –	
Recettes 2021	5 000,00 €
Dépenses 2021	4 571,87 €

Résultat de l'exercice Excédent	428,13 €
Excédent 2020	13 431,60 €

Résultat 2021, excédent	13 859,73 €